

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°99-445 DU 17 SEPTEMBRE 1999
Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel, Civil et Posthume
dans l'Ordre National du Bénin
de Feu M. Théophile Béhanzin
PAOLETTI, Président de la Haute
Autorité de l'Audiovisuel et de la
Communication

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N ° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 99-344 du 19 Juillet 1999 portant nomination de Monsieur Théophile Béhanzin PAOLETTI en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. ;
- VU la Lettre N° 429-99/HAAC/PT/SG/SA du 7 Septembre 1999 invitant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin à procéder à la Décoration à titre posthume de Feu Théophile Béhanzin PAOLETTI ;

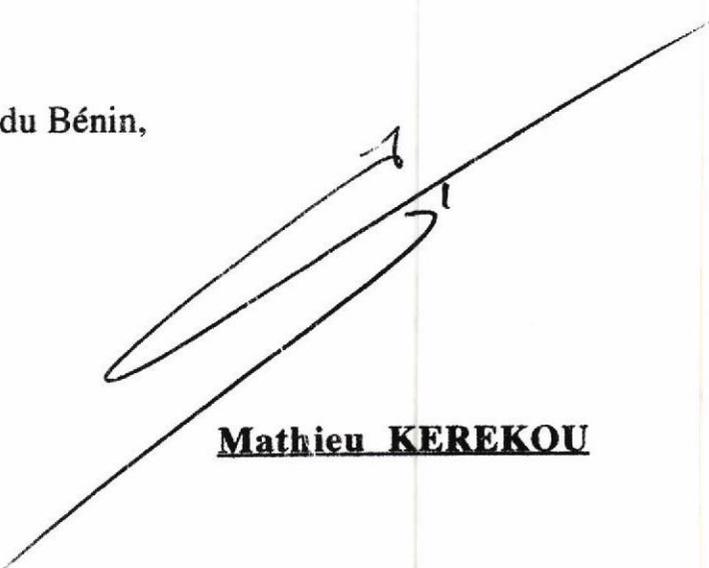
DECRETE :

Article 1er : Est nommé et élevé à la Dignité de Grand Officier à titre exceptionnel, civil et posthume dans l'Ordre National du Bénin conformément à l'article 2, alinéa 2 de la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Feu Monsieur Théophile Béhanzin PAOLETTI, précédemment Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 17 Septembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES
18 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-
CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
INTERESSE 1.